

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 30/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER</i>
Présents : 10	Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés: Ludovic INSALACO par Alain ARGILIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TEMPS NON-COMPLET - DE_007_2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C) à temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaires (21/35èmes) pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie .

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2ème classe (Catégorie C) à temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaires (21/35èmes), à compter du 1er mai 2023 pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié :

Filière : Filière administrative

Cadre d'emplois : Cadres d'emplois des Adjointes administratifs

Catégorie hiérarchique : Catégorie C